

PROCEDURE GROUPE

1 - Pose d'option avec date de retour de levée de l'option (annulation ou confirmation)

2 - A la date de confirmation

- Nombre de chambres envisagé (les chambres supplémentaires se feront à la demande)
- acompte de 30% à verser pour réservation définitive.

L'acompte est définitivement acquis par l'établissement.

Tant que l'acompte n'a pas été versé l'hôtel se réserve le droit de reprendre l'option.

3 - Rooming list – distribution nominative des chambres à nous adresser à j-30

4 - Puis à compter de cette date :

Conditions d'annulation par participant :

Dans le cas d'annulation *totale ou partielle* d'un participant par le client :

- Retenue de 25 € pour frais de dossier ainsi que :
- **8 et 30 jours** avant l'arrivée prévue **30 %** du montant du séjour par participant annulé
- **entre 2 et 8 jours** avant la date d'arrivée **90 %** du montant du séjour par participant annulé
- **moins de 2 jours et interruption partielle** du séjour **100 %** du montant du séjour par participant annulé

Nous vous proposons une assurance « annulation réservation ». Tarif 12 €/personne. (En sus pour l'ensemble des participants)

(Uniquement annulation, jusqu'à la veille de l'arrivée, soumis à justificatif).

Cette assurance ne comprend pas l'interruption de séjour, ni le rapatriement).

5 - Règlement du séjour par réception d'un virement à j-3.

6 – dans le cadre d'une impossibilité d'effectuer le séjour suite à une directive gouvernementale sanitaire (exemple la Covid) ou à toute autre directive nationale ou régionale concernant les déplacements, la santé, des événements particuliers, l'acompte versé serait conservé par l'hôtel et serait à valoir sur un autre futur séjour aux mêmes conditions de durée et de nombre de participants.